



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS
Branchements privés d'égout au réseau public
Coûts : 20 \$/branchement

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

SITE DES TRAVAUX

Adresse :

Usage projeté :

Résidentiel ☐

Commercial ☐

Industriel ☐

Institutionnel ☐

Agricole ☐

Préciser :

TRAVAUX VISÉS

☐ Égout sanitaire

ET/OU

☐

Égout pluvial

Préciser :

☐ Nouvelle installation.

☐ Renouvellement d'une installation.

☐ Desservir un nouveau bâtiment avec un branchement existant.

☐ Débranchement, désaffectation ou mise à découvert d'un branchement existant.

Autres :

Date des travaux projetés :





DESCRIPTION

- ☐ Branchement 150 mm - Chlorure de polyvinyle C.P.V. DR28;
- ☐ Branchement 200 mm et plus - Chlorure de polyvinyle C.P.V. DR35.

Diamètre :

Longueur (m) :

Pente (%) :

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR

- ☐ Plan d'implantation du bâtiment et du stationnement visés localisant les branchements d'égout;
- ☐ Nom de l'entrepreneur et du plombier mandatés et copie de leur licence;
- ☐ Mode de drainage des eaux de surface (toit, terrain) et souterraines (drain français);
- ☐ Le niveau des plancher du sous-sol et des drains sous la fondation par rapport au niveau de la rue;
- ☐ Dépôt de 1 000 \$ pour chaque nouveau branchement dans l'emprise publique - Si requis, les travaux doivent faire l'objet d'une entente avec la municipalité ;

Édifice public ou établissement commercial ou industriel - À fournir en plus :

- ☐ Liste des appareils autres qu'usuels (évier, toilette, baignoires...) devant se raccorder directement ou indirectement au branchement sanitaire public ;
- ☐ Plan du système de plomberie à l'échelle ;
- ☐ Évaluation des débits projetés et caractérisation des eaux ;

SIGNATURE

Signature : _____

Date : _____

Par la présente, je m'engage :

1. À réaliser les travaux en conformité avec le règlement municipal no 277-17-006 et ses amendements;
2. Prendre rendez-vous avec le responsable des travaux publics avant le remblaiement des branchements pour inspection et ce, **dans un délai raisonnable.**

